



SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Chantal Thiboutot
	Antoine-Girouard	Francis Patenaude
	Au Fil de l'Eau	Sophie Panneton
	Aux-Quatre-Vents	Bruno Bourgeois
	De Bourgogne	Jacynthe Lecavalier
	de l'Amitié	Valérie Fugère
	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
	de l'Envolée	Mario Coulombe
	De La Broquerie	Étienne Michaud
	de la Chanterelle	Caroline Palardy
	de la Mosaïque	Jean-François Pedneault
	de la Passerelle	Jean-Philippe Valade
	de la Pommeraie	Adrian Knight
	de la Roselière	Caroline Gagné
	de la Source	Julie Baribeau
	du Carrousel	Alec Wilson
	du Tourne-Vent	Émile Babin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Gilles Cazade
	Jolivent	Isabel Godard
	Le Sablier	Amine Zitouni
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	Les Jeunes Découvreurs	Stéphanie Tardif
	les Marguerite	Sophie Parent
	Louis-Hippolyte-Lafontaine	Robert Langlois
	Marie-Victorin	Geneviève Vachon
	Mère-Marie-Rose	Sandra Brochu
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
	Notre-Dame	Martin Carpentier
	Paul-VI	Nathalie Roy
	Père-Marquette	Marc Prince
	Pierre-Boucher	Marie-Claude Turcotte
	Saint-Amable (nouvelle)	Nathalie Poitras
	Saint-Charles	Marc Gauthier
	Saint-Denis	Marc Sicard
	Secondaire de Chambly	Claude Govaerts
	Secondaire De Mortagne	Jacques Coiteux
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
	Secondaire le Carrefour	Anne Daneau

	<p>Secondaire Ozias-Leduc Secondaire Polybel École d'éducation internationale</p> <p>Josée Désilets Caroline Cloutier Serge Lefebvre</p> <p>SONT ABSENTS : mesdames et messieurs</p> <p>École</p> <table border="0"> <tr> <td>Arc-en-Ciel</td> <td>Christine Roy</td> </tr> <tr> <td>De Montarville</td> <td>Pascale Choquette</td> </tr> <tr> <td>De Salaberry</td> <td>Alain Bertrand</td> </tr> <tr> <td>Des Trois-Temps</td> <td>Mireille Louis-Seize</td> </tr> <tr> <td>Du Grand-Chêne</td> <td>Vincent Fortin</td> </tr> <tr> <td>Du Moulin</td> <td>Joelle Choquette</td> </tr> <tr> <td>du Parchemin</td> <td>Robert Denis</td> </tr> <tr> <td>Georges-Étienne-Cartier</td> <td>Dominique Leboeuf</td> </tr> <tr> <td>Jacques-De Chambly</td> <td>Jacques Duchesne</td> </tr> <tr> <td>L'Arpège</td> <td>Étienne Gauthier</td> </tr> <tr> <td>La Farandole</td> <td>Pascale Bourgeois</td> </tr> <tr> <td>La Roseraie</td> <td>Aucun</td> </tr> <tr> <td>Le Petit-Bonheur</td> <td>Sébastien Arbic</td> </tr> <tr> <td>Le Rucher</td> <td>Line Désormeaux</td> </tr> <tr> <td>Ludger-Duvernay</td> <td>Véronique Fortin</td> </tr> <tr> <td>Saint-Mathieu</td> <td>Nathalie Allaire</td> </tr> <tr> <td>Sainte-Marie</td> <td>Jean Brûlé</td> </tr> <tr> <td>Secondaire François-Williams</td> <td>Patricia Bergeron</td> </tr> <tr> <td>École orientante l'Impact</td> <td>Jean-Pierre Raymond</td> </tr> <tr> <td>Secondaire le Tremplin</td> <td>Aucun</td> </tr> </table>	Arc-en-Ciel	Christine Roy	De Montarville	Pascale Choquette	De Salaberry	Alain Bertrand	Des Trois-Temps	Mireille Louis-Seize	Du Grand-Chêne	Vincent Fortin	Du Moulin	Joelle Choquette	du Parchemin	Robert Denis	Georges-Étienne-Cartier	Dominique Leboeuf	Jacques-De Chambly	Jacques Duchesne	L'Arpège	Étienne Gauthier	La Farandole	Pascale Bourgeois	La Roseraie	Aucun	Le Petit-Bonheur	Sébastien Arbic	Le Rucher	Line Désormeaux	Ludger-Duvernay	Véronique Fortin	Saint-Mathieu	Nathalie Allaire	Sainte-Marie	Jean Brûlé	Secondaire François-Williams	Patricia Bergeron	École orientante l'Impact	Jean-Pierre Raymond	Secondaire le Tremplin	Aucun
Arc-en-Ciel	Christine Roy																																								
De Montarville	Pascale Choquette																																								
De Salaberry	Alain Bertrand																																								
Des Trois-Temps	Mireille Louis-Seize																																								
Du Grand-Chêne	Vincent Fortin																																								
Du Moulin	Joelle Choquette																																								
du Parchemin	Robert Denis																																								
Georges-Étienne-Cartier	Dominique Leboeuf																																								
Jacques-De Chambly	Jacques Duchesne																																								
L'Arpège	Étienne Gauthier																																								
La Farandole	Pascale Bourgeois																																								
La Roseraie	Aucun																																								
Le Petit-Bonheur	Sébastien Arbic																																								
Le Rucher	Line Désormeaux																																								
Ludger-Duvernay	Véronique Fortin																																								
Saint-Mathieu	Nathalie Allaire																																								
Sainte-Marie	Jean Brûlé																																								
Secondaire François-Williams	Patricia Bergeron																																								
École orientante l'Impact	Jean-Pierre Raymond																																								
Secondaire le Tremplin	Aucun																																								
<p>N° de la résolution ou annotation</p>	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon ouvre l'assemblée à 19 h 17. Elle remercie les membres de leur présence.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon demande s'il y a des changements à apporter à l'ordre du jour. Monsieur Serge Lefebvre précise qu'au point 9, il s'agit de la nomination des parents au comité EHDAA.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3. PRÉSENTATION DES SERVICES ET PRIORITÉS DE LA CSP – MESDAMES LEMIEUX ET ROBERGE 4. CONSULTATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 <ol style="list-style-type: none"> 4.1 PRÉSENTATION – M. SASSEVILLE 4.2 QUESTIONS 5. CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES CYCLES OU PARTIES DE CYCLES DISPENSÉS PAR L'ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 POUR PERMETTRE LA CONTINUITÉ DU VOLET IDTIC <ol style="list-style-type: none"> 5.1 PRÉSENTATION – M. SASSEVILLE 																																								

5.2 QUESTIONS

6. PAROLE AU PUBLIC
7. RETOUR DE CONSULTATION –IDTIC GRAND-COTEAU
PAUSE
8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 8.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2011
 - 8.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2011
 - 8.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2011
 - 8.4 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
 - 8.5 SUIVI RENCONTRE DU 16 JUIN - COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
9. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DES PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF EHDAA
10. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS
 - 10.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT
 - 10.2 PARENTS-COMMISSAIRES
 - 10.3 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA
 - 10.3 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT
 - 10.4 RESPONSABLES DE SECTEURS
 - 10.5 ÉLECTION DU RESPONSABLE DE SECTEUR DE LA MONTAGNE
11. COMMUNICATION FCPQ
 - 11.1 INFORMATION
 - 11.2 PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LA FCPQ
12. PAROLE AUX MEMBRES
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution n°
CP-101-10-11

Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par monsieur Claude Crépeau, propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté unanimement.

3. PRÉSENTATION DES SERVICES ET PRIORITÉS DE LA CSP – MESDAMES LEMIEUX ET ROBERGE

Madame Marie-Hélène Talon présente madame Hélène Roberge et madame Normande Lemieux.

Madame Roberge félicite madame Talon et les parents-commissaires pour leur nomination et remercie monsieur Stéphane Geffard pour son année à la présidence.

Madame Roberge présente le rôle et la mission de la CS, ainsi que le fonctionnement (conseil des commissaires). La CS voit notamment à la répartition équitable des ressources entre les écoles.

Elle mentionne le contexte politique et médiatique en soulignant la remise en question des CS qui se fait depuis quelque temps. La fédération des CS a adopté un plan d'action pour faire connaître la réalité des CS.

Monsieur Alec Wilson demande si la CS a une stratégie médiatique pour répliquer.

Madame Roberge explique que la réaction a été tardive. Les ressources en communications de la CS ont été diminuées à cause des coupures. La CS a réagi par l'entremise de la Fédération des commissions scolaires. La fédération fait une tournée et présente un document qui fait connaître les CS. Le syndicat donne son soutien aux CS par souci d'équité. Un des acteurs les plus agressifs est le journal de Montréal et Quebecor et la CS n'a pas les moyens de lutter.

Madame Roberge explique la mission de la CS, les politiques, le rôle du conseil des commissaires, la structure de participation démocratique. Madame Roberge explique ensuite la structure des

conventions de partenariat et l'utilité des cibles chiffrées.

Monsieur Serge Lefebvre indique que lors du forum sur la persévérance scolaire de la semaine dernière, on a indiqué que les statistiques se sont améliorées depuis que la persévérance est une préoccupation du gouvernement. L'amélioration est-elle due à l'intérêt? Est-ce que ça vient des partenaires? Et est-ce qu'on constate la même chose aux Patriotes?

Madame Roberge cite l'exemple de monsieur Jacques Ménard du groupe BMO qui a regroupé des intervenants et des entreprises autour de lui et a mobilisé beaucoup de gens. Plusieurs fondations se sont mises en place. En 2008, la ministre a adopté l'École j'y tiens. On se mobilise davantage et cela a donné un regain.

Madame Lemieux ajoute qu'au niveau de la recherche, les CS sont mieux équipées pour évaluer les pratiques qui sont les plus porteuses. On en parle davantage et les pratiques porteuses donnent des résultats. Le Québec se situe dans les premiers 5 % dans la francophonie et on n'en parle pas. On veut cibler davantage les garçons et cela aidera au taux de diplomation.

Monsieur Luc Lapointe cite l'exemple de partenariat avec la chaire de recherche de l'Université de Sherbrooke, qui a mis en place un outil pour détecter les décrocheurs potentiels. Cet outil permet, dès le début du secondaire, de détecter les élèves à risque et les motifs qui font en sorte qu'ils sont à risque. C'est un outil très performant et toutes les CS l'utilisent.

Madame Roberge expose le plan stratégique 2010-2015 et mentionne les principaux points.

- Soutien aux établissements
- Soutien aux intervenants
- Gestion participative
- Le rôle des parents
- Le partenariat et la communication

La CSP vise un taux de diplomation de 86 %.

Madame Lemieux expose les priorités votées par le CC.

- Révision de la politique en adaptation scolaire
- Révision de la politique sur les écoles à vocation particulière
- Plan de communication – il faut consulter le site
- Mise en œuvre du protecteur de l'élève – suivi
- Évaluation de la satisfaction des clients
- Analyse des demandes de besoins d'espace
- IDTIC Grand-Coteau
- Plan de répartition Beloeil
- Scolarisation du secondaire à Contrecoeur
- Politique sur la qualité du français
- Encadrements financiers – Surplus rattachés à la convention
- Gestion efficiente des dépenses administratives – La CSP est la 2^e plus efficiente CS au QC, avec un coût administratif de 373 \$ par élève.

Madame Marie-Claude Turcotte indique, si toutes les CS étaient aussi efficaces que la CSP, qu'on parlerait peut-être moins d'abolir les commissions scolaires.

Madame Lemieux précise que la moyenne des frais de gestion est de 4,5 %.

Monsieur Marc Sicard indique que le coût demeure élevé même si le pourcentage est faible, car le budget des CS est très élevé.

Madame Lemieux précise que le 4,5 %, inclut aussi le personnel administratif dans les écoles.

Madame Roberge ajoute que la réalité géographique est très différente d'une région à l'autre. La CS est un levier économique et il faut maintenir les CS.

Madame Lemieux précise que les surplus sont dans les écoles. La CSP est très décentralisée.

Madame Anne Daneau demande quelle est la priorité pour l'école secondaire Le Carrefour et la situation de Contrecoeur.

Madame Lemieux indique que la CS termine un cycle de consultation. On se penchera sur l'année 2013-2014 pour voir les possibilités d'offre. On sait que Le Carrefour offre maintenant le secondaire 1 à 5.

Monsieur Serge Lefebvre soulève la question des horaires au secondaire, qui ont fait l'objet d'un reportage au bulletin de nouvelles. Certaines écoles débutent à 8 h 00 et d'autres à 9 h 30. On dit que ces horaires ne sont pas adaptés aux ados. A-t-on déjà analysé les conséquences? Est-ce que l'horaire peut avoir une incidence sur les résultats et la persévérance?

Madame Lemieux indique qu'il n'y a pas d'écart significatif à cet égard. Aucune recherche n'a établi de lien.

Madame Talon remercie mesdames Roberge et Lemieux. Madame Talon indique que madame Lemieux prendra sa retraite en décembre. Madame Talon fait la lecture du mot que le CP a rédigé pour l'occasion et monsieur Normand Boisclair lui remet des fleurs.

4. CONSULTATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

4.1 PRÉSENTATION – M. SASSEVILLE

Monsieur Claude Sasseville vient présenter les modifications apportées à la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2012-2013. Il y a beaucoup moins de modifications que l'an dernier. Il résume le tableau des modifications.

4.2 QUESTIONS

Madame Valérie Fugère demande si la CS tient compte, dans le cas d'un élève transféré pour cause de surplus, du fait qu'il y a une école plus près que celle que l'école où l'élève est transféré. Par exemple, il y a une école d'une autre CS à Marieville qui se trouve plus près.

Monsieur Sasseville indique que dans le cas de l'école de St-Jean-Baptiste, il y a une règle d'entente extraterritoriale qui s'applique.

Madame Sophie Parent demande si les problèmes de transfert que l'on a connu à Ste-Julie l'an dernier se sont réglés.

Monsieur Sasseville indique qu'il s'agit d'un des secteurs où il y a le moins de transfert cette année. À St-Hilaire, les nouveaux développements font déborder certaines écoles, tout comme à Carignan.

Monsieur Amine Zitouni demande si la complétion de l'école de St-Amable pourrait être retardée à cause des grèves engendrées par la commission d'enquête et qu'est-ce que la CS a prévu si l'école n'est pas complétée en décembre.

Madame Lemieux indique que les élèves continueraient là où ils sont. On discute avec les

entrepreneurs, qui sont conscients qu'il s'agit de fonds publics.

Madame Marie-Hélène Talon remercie monsieur Sasseville et explique que le retour de consultation se fera lors de la prochaine rencontre puisque l'odj est chargé et que le délai le permet.

5. CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES CYCLES OU PARTIES DE CYCLES DISPENSÉS PAR L'ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 POUR PERMETTRE LA CONTINUITÉ DU VOLET IDTIC

5.1 PRÉSENTATION – M. SASSEVILLE

Monsieur Sasseville fait l'historique du projet. Il explique que comme l'effectif du Grand-Coteau diminuait continuellement, on a mis en place 3 volets pédagogiques. Un groupe de parents du volet IDTIC a demandé que leurs enfants puissent poursuivre dans ce volet.

Suite au processus, le CC a approuvé la consultation en juin 2011 pour la poursuite du volet IDTIC en 4^e et 5^e secondaire, mais non pour le projet d'école à vocation particulière. La CS veut procéder à une analyse des projets particuliers avant d'approuver d'autres projets d'école à vocation particulière.

Le projet comporte deux parties :

1^{ère} partie – Offrir le volet IDTIC en 4^e et 5^e secondaire aux élèves de Ste-Julie, qui est une école de secteur.

2^e partie – École à vocation particulière. Il faut l'approbation du ministre.

La consultation porte donc sur la 1^{ère} partie de la demande. Le CC voulait entendre le milieu avant de prendre une décision. Il y a eu une soirée d'information et la soirée d'audiences aura lieu en novembre.

Monsieur Serge Lefebvre demande si la consultation porte sur l'ajout en IDTIC ou non? On ne se prononce pas sur le projet IDTIC.

Monsieur Sasseville indique que le volet est décidé par l'école et qu'il fait partie du projet éducatif de l'école. La clientèle du secteur a priorité sur les élèves inscrits à un volet particulier (les critères de distance et de fratrie s'appliquent). L'école conserve sa vocation d'école de secteur.

Monsieur Sasseville indique qu'après analyse, l'école dispose de la capacité nécessaire pour accueillir les six groupes supplémentaires.

Monsieur Sasseville explique qu'il n'y a pas de protection au secondaire. L'élève qui ne sera pas accepté à Ste-Julie ira à Mont-Bruno, qui sera considérée son école de secteur.

Impacts du projet

1. Transport scolaire
2. Hausse du revenu pour Grand-Coteau et hausse des services complémentaires
3. Besoin en équipements et services informatiques

5.2 QUESTIONS

Monsieur Serge Lefebvre demande, étant donné le faible nombre d'élèves, si cela signifie moins de choix d'options (parcours) en 5^e secondaire? Il faudra faire des choix.

Madame Josée Désilets demande si les élèves ont été consultés? Comment expliquer la baisse de

fréquentation de l'école du Grand-Coteau?

Monsieur Stéphane Geffard indique que les élèves du Grand-Coteau ont été consultés. Pour l'ensemble des élèves, 65 % se sont dits en faveur de la poursuite du volet IDTIC. Parmi les élèves inscrits dans ce volet, 46 sur 96 désirent continuer. Il resterait de la place pour d'autres élèves. Monsieur Geffard explique que les autres élèves préfèrent continuer à Mont-Bruno pour être avec leurs amis.

Monsieur Geffard indique que le principal motif exprimé par les parents pour ne pas fréquenter le Grand-Coteau est le fait qu'on n'offre pas le secondaire 1 à 5.

Monsieur Serge Lefebvre soulève le fait que ce projet existe ailleurs, notamment aux Compagnons de Cartier de Québec. Il demande s'il y a un test d'admission ou si tous les élèves peuvent s'inscrire.

Monsieur Sasseville indique que s'il y a des critères, on parle de vocation particulière. Ici, c'est l'intérêt des jeunes qui prime et il n'y a pas de critères d'admission.

Monsieur Lefebvre demande si le projet peut survivre sans sélection. Il y a un volet enrichissement et un aspect coût.

Monsieur Geffard indique que la 1^{ère} année où le volet a été offert, il y avait plus de demandes que de places. L'an dernier, on avait assez de place. Le principe du premier arrivé premier servi s'applique.

Monsieur Alec Wilson demande combien d'écoles offrent seulement le secondaire 1 à 3. Est-ce qu'elles ont toutes connu une baisse?

Monsieur Sasseville explique que l'école secondaire de Chambly déborde déjà, donc ne peut pas offrir le secondaire 4 et 5. François Williams n'a pas assez d'élèves.

Madame Carole Vigneault demande ce qui arrivera, étant donné que seulement 46 élèves veulent poursuivre, si on ne réussit pas à former trois groupes?

Monsieur Sasseville indique que le comité devra en tenir compte. On apprend ces chiffres ce soir. Il y aura peut-être des nouveaux qui sont intéressés, des élèves qui veulent continuer dans leur école de secteur par exemple.

Monsieur Geffard indique que 10 % des élèves des autres volets seraient intéressés à poursuivre.

Madame Anne Daneau – Les jeunes sont beaucoup influencés mais cela fluctue beaucoup. Ça peut changer rapidement.

Madame Carole Vigneault précise que l'école de secteur (secondaire 1, 2 et 3) a priorité. Comment organise-t-on un grille-matière avec si peu d'élèves?

Monsieur Geffard indique que la grille matière a été préparée et que c'est viable.

Madame Talon demande ce que représentent les coûts pour les familles.

Monsieur Geffard précise que le coût de 960 \$ cette année pour le portable, la souris, les logiciels, le sac à dos. Après, on parle de 149 \$ par an pour les mises à jour.

En ce qui concerne les portables des enseignants, madame Lemieux indique qu'il y a une nouvelle allocation à cet effet.

Monsieur Geffard précise que pour les familles qui n'ont pas les moyens, un système de prêt a été mis en place au Grand-Coteau; la CS se charge de traiter les demandes qui sont confidentielles.

6. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Luc Pellerin, père de 2 enfants dont un en 5^e secondaire à Mont-Bruno et un en 2^e secondaire au Grand-Coteau, volet IDTIC. Il explique qu'il avait envoyé son plus jeune au privé et son enfant avait un problème de motivation. Ils lui ont parlé du volet IDTIC et il a fait des efforts parce qu'il était motivé par l'idée du volet IDTIC.

Ces premiers résultats démontrent une nette amélioration. En tant que parent, il favorise la poursuite du volet. Il souligne le blogue qui informe les parents, ainsi que la proximité de l'école, la continuité.

Monique Daignault était membre du premier comité pour la poursuite du volet IDTIC. Elle explique que lorsqu'elle a connu l'existence du programme, elle l'a préféré au privé. Les parents peuvent suivre les progrès de l'enfant sur le blogue.

Monsieur Joël Ostiguy poursuit en disant que le programma IDTIC est une philosophie d'enseignement. Les élèves travaillent en groupe. Ils travaillent avec les ordinateurs, mais ils ne jouent pas puisque l'accès internet est contrôlé. Il y a un appui constant. Les élèves sont très motivés et se motivent entre eux. Cela prévient le décrochage.

7. RETOUR DE CONSULTATION –IDTIC GRAND-COTEAU

Madame Talon explique que le CP doit prendre une position.

Monsieur Serge Lefebvre remet en question la présence de monsieur Lapointe lors de la discussion. Madame Talon demande à monsieur Lapointe de sortir pendant les discussions.

Madame Carole Vigneault indique qu'elle est la représentante de Mont-Bruno et qu'en tant que parent-commissaire pour le secondaire, elle fait partie du comité qui entendra les audiences publiques. Madame Vigneault aimerait connaître le coût des différents volets offerts ainsi que le nombre d'élèves.

Monsieur Geffard indique qu'il y a trois groupes par volet

IDTIC – 960 \$ pour l'ordinateur, 150 \$ par an par la suite

Multisport leadership – 160 \$ par an

Multisport défi 160 \$ par an

Regard sur le monde – 30 \$ par an

Monsieur Geffard ne connaît pas le nombre de prêts d'ordinateur. Seule la CS le sait puisque les demandes sont confidentielles. Il y a environ 300 portables pour l'ensemble des groupes.

Madame Vigneault souligne l'importance de l'école de secteur et questionne l'accès à l'école de secteur conditionnel à l'inscription dans un volet particulier. On parle ici d'une approche, car le volet n'est pas en continuité, c.-à-d. que les élèves peuvent passer d'un volet à l'autre. Elle mentionne les frais très élevés pour les parents.

Madame Vigneault souligne les risques liés au choix d'options et au parcours de formation pour 96 élèves.

Madame Stéphanie Tardif insiste sur l'importance de l'école de secteur. On leur offre le volet en secondaire 1, 2 et 3; on devrait leur permettre de poursuivre.

Monsieur Serge Lefebvre indique qu'à l'École éducation internationale, les frais ressemblent à ceux

<p>Révolution n° CP-102-10-11</p>	<p>du volet IDTIC. Cela répond aux besoins et aux demandes des parents. Le fait d'offrir seulement le secondaire 1, 2 et 3 est un irritant pour les parents. Il précise que le volet existe ailleurs et que ça donne de bons résultats. Ce qui l'inquiète, c'est le nombre d'élèves.</p> <p>Monsieur Bruno Bourgeois indique que son enfant est en 2^e secondaire au Grand-Coteau dans le programme IDTIC. Depuis qu'il est là, il a de bons résultats. Il s'inquiète de voir son garçon dans une autre école sans les outils qui le motivent. A l'école aux Quatre-vents, on a présenté le document de consultation et le CÉ s'est dit en accord.</p> <p>Madame Cloutier demande si les élèves peuvent poursuivre dans un autre volet, en sciences par exemple, en utilisant leur ordinateur?</p> <p>Monsieur Geffard indique que l'école du Grand-Coteau offrira 2 séquences mathématiques sur les 3 à cause du petit nombre d'élèves. Cela ne ferme aucune porte pour le cégep.</p> <p>Monsieur Geffard précise que le volet attire autant les filles que les garçons. Les garçons performant bien et affichent d'excellents taux de réussite, par exemple en secondaire 1 et 2, en français, les garçons ont 89 % de taux de réussite de fin d'année et en mathématiques, le taux est de 100 %.</p> <p>Monsieur Carpentier trouve le projet très intéressant et est d'avis que ce serait déplorable de ne pas permettre à ces enfants de poursuivre. Il ne faut pas que ça se résume à un débat entre deux écoles. Cela permet à des jeunes de ne pas décrocher et de rester dans leur secteur.</p> <p>Monsieur Marc Prince félicite l'école du Grand-Coteau et précise qu'il faut tout faire pour aider ces jeunes à avoir accès au programme.</p> <p>Madame Désilets indique que l'école Ozéas-Leduc offre plusieurs programmes et qu'il s'agit d'un bon programme pour garder les jeunes motivés. Pourquoi ne pas ouvrir les autres volets aussi?</p> <p>Madame Anne Daneau indique qu'un des arguments pour offrir le 4^e et 5^e secondaire au Carrefour, était d'éviter que les gens aillent au privé en offrant le secondaire 1 à 5 au même endroit.</p> <p>Monsieur Marc Gauthier demande ce qu'il advient d'un élève qui est inscrit aujourd'hui en 1, 2 ou 3^e secondaire, lorsqu'il arrive en 4^e secondaire s'il n'y a pas d'IDTIC au Grand-Coteau. Il ira à St-Bruno et le projet ne lui est plus offert.</p> <p>Madame Sandra Brochu demande pourquoi ne pas intégrer le volet à Mont-Bruno?</p> <p>Monsieur Geffard indique que la demande a été faite il y a 3 ans et la réponse a été négative.</p> <p>Monsieur Claude Crépeau soulève la question de désuétude des ordinateurs sur une période de cinq ans.</p> <p>Monsieur Bourgeois indique que l'ordinateur est un simple outil de travail. Ils ne font pas de développement et l'ordinateur peut très bien durer cinq ans.</p> <p style="padding-left: 40px;">Madame Talon conclut en indiquant qu'une résolution favorable sera rédigée.</p> <p style="padding-left: 40px;">Monsieur Bourgeois propose l'adoption de la résolution, appuyé par madame Caroline Cloutier.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>PAUSE</p> <p>8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</p> <p>8.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2011</p>
--	---

<p>Résolution n° CP-103-10-11</p>	<p>Madame Talon demande aux membres s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de la séance du 19 mai 2011.</p> <p>Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par madame Sophie Parent, propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<p>Résolution n° CP-104-10-11</p>	<p>8.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2011</p> <p>Madame Talon demande aux membres s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011.</p> <p>Madame Josée Désilets, appuyée par madame Chantal Thiboutot, propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<p>Résolution n° CP-105-10-11</p>	<p>8.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2011</p> <p>Madame Talon demande aux membres s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011. Quelques changements sont apportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la page 4, le titre de madame Forget est corrigé pour analyste aux plaintes. - A la page 7, monsieur Lefebvre demande de retirer une partie de phrase : Monsieur Lefebvre refuse, car il est déjà membre de l'exécutif. <p>Monsieur Normand Boisclair, appuyé par madame Caroline Cloutier, propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>8.4 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</p> <p>Madame Talon explique que les questions des membres ont été acheminées à monsieur Lapointe. Elle propose de remettre le suivi à la prochaine rencontre. Monsieur Lapointe sera présent et les réponses seront sur le site web.</p> <p>8.5 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 16 JUIN - COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE</p> <p>Madame Talon explique qu'en juin dernier, on avait demandé aux membres de commenter le processus de signature des conventions de gestion et de réussite. On avait recueilli les commentaires des membres dans le but de faire des recommandations à la direction générale.</p> <p>Madame Talon résume les suggestions qui étaient dans la lettre adressée à la direction générale, notamment la mise à jour de la formation aux membres pour les informer du processus, la responsabilité de la direction d'école.</p> <p>Madame Talon indique qu'il y aura peut-être une présentation plus tard pendant l'année.</p> <p>Monsieur Étienne Michaud s'interroge sur le fait qu'on avait expliqué que la mise en demeure</p>

